

CPE Fleur de soleil



J'alimente mon
uni-vert!

POLITIQUE D'ADMISSION ET DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

2081 rue Lupien
Plessisville(Québec) G6L 5S8
tél: 819-362-6760
Fax: 819-362-1414
Courriel: cpefleurdesoleil@bellnet.ca

Création de la politique : Novembre 2011
Adopté par le conseil d'administration le 3 novembre 2011
Réviser mars 2015
Réviser 29 octobre 2015

Préambule

Le CPE Fleur de soleil a créé la politique d'admission et de gestion de la liste d'attente afin d'élaborer une procédure équitable pour tous. Le CPE s'engage à respecter les engagements suivants :

- ☀ Agir avec rigueur et professionnalisme en se dotant d'une politique d'admission
- ☀ Répondre aux besoins des parents

PRINCIPES DU MINISTÈRE

Les orientations du Ministère en matière de gestion de l'occupation des places subventionnées visent à favoriser une saine gestion des fonds publics, voici les 2 principes :

1. Les ententes de services signées avec les parents reflètent leurs besoins réels;
2. Les enfants absents sont remplacés de manière à optimiser l'occupation des places subventionnées.

PROCESSUS D'INSCRIPTION ET DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Inscription sur la liste d'attente

☎ L'inscription d'un enfant né ou à naître (dont la date de naissance estimée est connue) sur la liste d'attente se fait via la liste centralisé La place 0-5, soit par téléphone 1-844-270-5055 ou par internet www.laplace0-5.com.

✓ Les inscriptions sur la liste d'attente se gèrent par ordre chronologique de la



date d'inscription.

✓ Il appartient aux parents d'informer La place 0-5 de tout changement à survenir en ce qui concerne les informations données lors de l'inscription: numéro de téléphone, adresse, fausse couche, etc.

✓ L'attribution des places se fait selon la disponibilité des places et selon les groupes d'âge.

- ✓ La priorité sur la liste d'attente est accordée :

<u>Priorité 1</u>	Aux travailleuses titulaire d'un poste du CPE Fleur de soleil.
<u>Priorité 2</u>	Aux enfants déjà inscrit à l'installation à temps partiel qui voudraient avoir des journées supplémentaires.
<u>Priorité 3</u>	Aux frères et sœurs d'un enfant inscrit à l'installation.
<u>Priorité 4</u>	Aux enfants référés par le centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable, dans le cadre de l'entente Protocole CPE-CSSS.
<u>Priorité 5</u>	Aux enfants inscrit sur la liste d'attente.

- ✓ Dans tous les cas, les enfants doivent être inscrits sur la liste centralisée de la Place 0-5.

Contact avec le parent

Lorsqu'une place devient disponible, le CPE joint le parent par téléphone afin de lui offrir une place et de prendre rendez-vous pour une visite.

 Si le parent est absent et qu'il est impossible de lui laisser un message, un maximum de trois (3) essais à deux journées différentes seront tentés avant de passer au nom suivant. Le nom de l'enfant est alors retiré de la liste d'attente s'il n'y a aucun retour d'appel ou aucune réponse.

 Lorsqu'un message est laissé sur le répondeur, le parent a un délai de 2 jours pour retourner l'appel. Si aucun retour d'appel n'est effectué, le nom de l'enfant est alors retiré de la liste d'attente.

 Lors d'un appel et d'un refus de place qui répond aux besoins du parent, celui-ci se voit changer sa date d'inscription en date du refus et demeure ainsi sur la liste d'attente, s'il le désire.

Visite du Centre de la petite enfance

Une fois la place offerte, le parent doit venir visiter le CPE dans un délai d'une semaine. Un parent qui ne se présente pas au rendez-vous sans avertissement perd automatiquement la place offerte, sa demande est retirée de la liste d'attente.

Le parent a 2 jours ouvrables pour accepter ou refuser la place, suite à cette visite.

Lorsque le parent refuse la place offerte et que l'offre est conforme à sa demande, il est réinscrit sur celle-ci en date du refus. Si le parent refuse la place

parce qu'elle ne correspond pas à la demande initiale, la date demeure la date initiale d'inscription.

Inscription au CPE Fleur de soleil

À la suite de la visite et l'acceptation de la place, un délai de 5 jours ouvrables est accordé aux parents pour compléter les différents formulaires et fournir les pièces justificatives.

L'enfant est considéré inscrit lorsque :

- a) Tous les formulaires sont remplis et signés.
- b) Toutes les pièces justificatives sont fournies.

Bienvenue au CPE Fleur de soleil!

Adopté par le conseil d'administration le 3 novembre 2011

Réviser par la direction en mars 2015

Révision adopté par le conseil d'administration le 29 octobre 2015